



58%
de stage

CAP

Accompagnement Educatif Petite Enfance



L'alternance permet à l'apprenant de renouer avec le système éducatif. A la MFR l'élève bénéficie d'un suivi individualisé. Les stages offrent aux jeunes des réponses concrètes à leurs attentes. L'alternance facilite l'apprentissage des responsabilités, du respect de l'autre, de l'autonomie et de la collectivité. La MFR favorise l'ouverture culturelle par de nombreuses activités.

Intégrer la formation

Une pédagogie adaptée :

L'alternance des MFR associe étroitement les temps de formation en milieu socio-professionnel et le temps de formation à l'école.
Formation en alternance sur 28 semaines : 58% de stages, 42% de cours à la M.F.R d'octobre à Juin.

Un diplôme, 5 lieux d'exercice :

L'école maternelle, les **Etablissements d'Accueil pour Jeunes Enfants** (EAJE), crèche, halte garderie, multi accueil, les **Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**, ALSH et accueil périscolaire, le **domicile des parents**, à **son domicile** comme salarié d'employeur particulier...

Pré requis-motivation

Avoir une expérience significative auprès de l'enfant de moins de 6 ans,
Etre titulaire d'un diplôme de niveau V ou plus (CAP, CAPa, BEP, BEPA, BAC...),
Avoir 18 ans dans l'année de l'examen.

Statut

Cette formation peut se faire dans le cadre:

- d'une candidature individuelle,
- d'un contrat de travail dans le cadre du CIF (Congé Individuel de Formation) ou d'une prise en charge de pôle emploi.



En stage

16 semaines de stage :

- 8 semaines en **Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants** offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans, dont 4 semaines consécutives,
- 6 semaines dans **une école maternelle**, dont 4 semaines consécutives,
- 2 semaines en **Accueil collectif de mineurs** (accueil de loisirs sans hébergement) de moins de 6 ans.

En classe

405 heures de formation, soit 12 semaines à la MFR.



Contenu

UPI (Unité Professionnelle 1) : Accompagner le développement du jeune enfant

1. Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte.
2. Adopter une posture professionnelle adaptée.
3. Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
4. Mettre en œuvre les activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
5. Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
6. Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

UP2 (Unité Professionnelle 2) : Exercer son activité en accueil collectif

1. Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant.
2. Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
3. Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant.
4. Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

UP3 (Unité Professionnelle 3) : Exercer son activité en accueil individuel

1. Organiser son action
2. Négocier le cadre de l'accueil
3. Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
4. Elaborer des repas

Formations incluses

Sauveteur secouriste du travail (SST)
Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Examen et validation

Le CAP Accompagnement éducatif petite enfance est validé par un examen terminal organisé et validé par l'Éducation Nationale entre mi-mai et mi-juillet.

Le candidat est responsable de son inscription en qualité de candidat individuel auprès du rectorat dont il dépend.

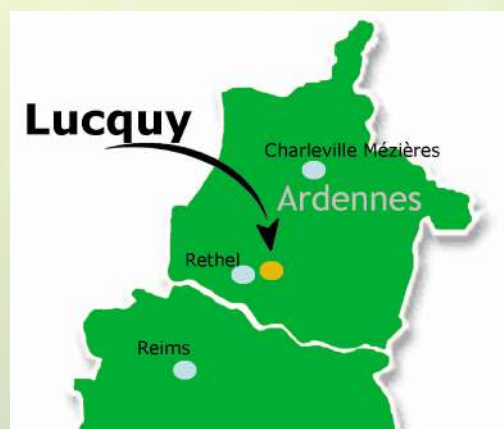
Les épreuves

Epreuve EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant

Epreuve EP2 – Exercer son activité en accueil collectif

Epreuve EP3 – Exercer son activité en accueil individuel

Les modules EP1, EP2 et EP3 sont validés lors d'épreuves écrites, pratiques et orales. L'épreuve de "prévention, sécurité et environnement" intégrée à l'EP1 est validée par une épreuve écrite.



MFR, 11 place de la gare, 08300 Lucquy
Tél : 03.24.72.09.62, www.mfrlucquy.com

Accès direct par le train, arrêt Amagne Lucquy

- 25 minutes de Charleville-Mézières
- 25 Minutes de Reims

Accès par l'autoroute

- Sortie 14 en provenance de Charleville-Mézières
- Sortie ZI en provenance de Reims

Union nationale des MFR : www.mfr.asso.fr